

L'Ordre Cistercien de la Stricte Observance

(suite)

L'évolution de l'Ordre au vingtième siècle

Sur quelle base se fit l'union en 1892 ? Pour l'esprit, ce fut sur le Cîteaux primitif et la règle de saint Benoît ; pour les observances, notamment la mesure du jeûne et l'heure des repas qui en dépend, ce furent les Règlements de Rancé, d'ailleurs perçus alors comme des « accommodements » face à la rigueur des autres qui, en carême par exemple, ne prenaient qu'un repas par jour, après les Vêpres, comme dans la vieille Règle du VI^e siècle – un usage que Rancé, tout pénitent qu'il fût, n'avait pas osé rétablir. Mais l'esprit de Rancé demeura encore vivant pendant tout un temps. « Trappiste » était alors synonyme de *pénitence* et de travail, avec une certaine méfiance envers les études¹.

1. « Partout le nom de Trappe est synonyme de pénitence », écrivent les moines de la Grande Trappe en 1893, pour soutenir leur demande au Saint-Siège de conserver leurs usages pénitentiels traditionnels, malgré les décisions du chapitre général (Arch. Maison Générale, Rome). Une trentaine d'années auparavant Pie IX leur avait refusé l'autorisation d'ouvrir un cours régu-

Pourtant un mouvement se dessinait chez certains dès le début pour mesurer ces accents pénitentiels en regard de la vie de charité hautement prônée par les cisterciens des origines, et notamment par saint Bernard. Il fut ainsi décidé de réviser le *directoire spirituel des Cisterciens Réformés* publié en 1869, sorte de commentaire des observances et règlements qui expliquait dans quel esprit les pratiquer... et cet esprit, comme le remarquait alors l'abbé de Bricquebec, dom Vital Lehodey, « était trop exclusivement pénitent² ». C'est à cet abbé que fut confié, par le chapitre général de 1910, le travail de révision, et il fit en sorte qu'on rende la priorité à la contemplation³. Sa spiritualité était marquée par la voie d'abandon et d'enfance spirituelle et ce fut pour lui une joie de pouvoir se reconnaître en Thérèse, quand il prit connaissance de *l'Histoire d'une âme*, vers 1910.

Plusieurs autres abbés du début du siècle contribuèrent à infléchir la tendance de la spiritualité monastique dans l'Ordre, comme dom Chautard, abbé de Sept-Fons de 1899 à 1935, dom Malet, abbé de Sainte-Marie-du-Désert. Après la première guerre mondiale, l'abbé de Chimay, dom Anselme Le Bail, a remis en valeur l'étude des auteurs cisterciens du XII^e siècle et des origines de Cîteaux. A partir de 1934 commença à paraître la revue *Collectanea OCR* qui, pour sa part, contribua à faire redécouvrir et à divulguer l'esprit de Cîteaux. Les études sur l'histoire de l'Ordre furent aussi encouragées.

Le mouvement s'accrut après la seconde guerre mondiale. L'Ordre profita résolument des renouveaux patristique, biblique, liturgique qui préparèrent Vatican II. Le huitième centenaire de la mort de saint Bernard en 1953 donna une impulsion déterminante aux études bernardines, que stimula l'édition critique de ses œuvres préparée par

2. Voir l'introduction au *directoire* publié en 1910, p. VIII et IX. Dom Vital (1857-1948) était prêtre avant d'entrer à Bricquebec en 1890.

3. Ses livres *Voies de l'oraison mentale* (1907) et *Le saint abandon* (1917) ont beaucoup fait en ce sens. Le *directoire* fut à nouveau révisé par le même dom Vital en 1931.

dom Jean Leclercq. Les Sources Chrétiennes commencèrent à publier plusieurs traductions d'auteurs de l'école cistercienne du XII^e siècle. De l'autre côté de l'Atlantique, on n'était pas en reste : un effort important a été entrepris, marqué à l'origine par la personnalité de Thomas Merton, universellement connu, mais poursuivi autour de l'*Institut des Études Cisterciennes* de Kalamazoo, auprès de la *Western Michigan University*, tandis que dans les monastères certaines traductions, moins scientifiques, monnaient auprès des jeunes et des moins jeunes la sagesse de nos Pères cisterciens. Un effort semblable était accompli dans l'aire hispanophone de l'Ordre, en Espagne et en Amérique latine où l'Ordre commença à s'implanter en 1958. Rappelons la construction, par dom Gabriel Sortais, au début du pontificat de Jean XXIII, de *Monte Cistello*, qui accueillit un grand nombre de jeunes moines du monde entier, pour une formation plus poussée dans les universités ou les athénées romaines. Nous n'étions pas les seuls, à l'époque, à construire à Rome des maisons d'étude, et comme beaucoup d'autres, il a fallu vendre, un peu plus tard, cette bâtisse dont l'utilité n'a eu qu'un temps. Mais l'œuvre de rénovation intérieure ne s'est pas arrêtée, et rien ne pourrait justifier de nos jours la réputation de moine austère et inculte attachée jadis à l'épithète trappiste... Nous lisons encore les écrits de Rancé, mais comme ceux d'un témoin dans une histoire. Rancé n'est pas notre père, comme l'est saint Bernard. Ses ouvrages n'exercent plus d'influence décisive sur nos conceptions monastiques, alors que nous nous inspirons encore des écrits des moines cisterciens du XII^e siècle. Mais, comme je l'ai dit, sa réussite, l'importance de son influence, se situent de façon incontestable au niveau de la communauté de La Trappe, pendant plus de deux siècles. Grâce à l'impulsion qu'elle a reçue de lui, La Trappe permit à l'Ordre, ou plutôt à cette partie de l'Ordre qui s'enracine dans l'Étroite Observance du XVII^e siècle, de survivre à la vague déferlante de la Révolution française. De cela l'histoire peut être redevable à Rancé et c'est ce qui justifie qu'on puisse nous appeler « trappistes ».

Un phénomène nouveau se fait jour – nouveau au moins par son ampleur : l'intérêt que portent de nombreux laïcs à la spiritualité cistercienne, y trouvant pour eux une source d'inspiration et d'engagement. Ce phénomène se manifeste autant en France qu'aux États-Unis ou en Argentine, ailleurs, peut-être. En France cela a conduit les différentes composantes de la Famille cistercienne à mettre sur pied une *Association pour le Rayonnement de la Culture Cistercienne* (ARCCIS), qui vient, entre autres réalisations, d'éditer un répertoire des publications disponibles en ce domaine.

L'expansion de l'Ordre

Quand les Trappistes se regroupèrent en Ordre autonome, ils comptaient quelque 2 900 moines et 860 moniales. Dix monastères de moines, seulement, se situaient hors d'Europe, dont six subsistent encore aujourd'hui, en comptant Notre-Dame de Consolation en Chine, anéanti en 1949, non sans donner des martyrs à l'Église. La majorité des 67 monastères se trouvaient en France : 23 abbayes de moines et 12 des 13 monastères de moniales. Un bon siècle plus tard, l'Ordre compte, en janvier 2001, dans quelque 43 pays des cinq continents, 167 monastères ou fondations dont 67 de moniales. Comme Notre-Dame de Consolation, la communauté qui était en Slovénie a été dispersée depuis de nombreuses années. Une troisième, les Mokoto, dans la région du lac Kivu, a vu son monastère pillé et détruit en 1996 : ses membres ont dû vivre dispersés durant plusieurs années : elle est en train de se regrouper autour de Goma. D'autres communautés ont souffert des événements politiques qui ont affecté leurs régions. Nous savons tous ce qui est advenu en 1996 à la communauté de Notre-Dame de l'Atlas, à Tibhirine, en Algérie, 59 ans après le massacre de moines à Viaceli durant la guerre d'Espagne...

L'expansion hors d'Europe date des débuts de l'Ordre, mais elle a pris un tour plus décisif après la seconde guerre mondiale, alors que dans la première moitié du siècle, l'Ordre s'était surtout répandu en Europe. En 1945, les communautés européennes représentaient 79,7 % de l'Ordre, elles n'en représentent plus, début 2001, que 53,3 %, et notre abbé général est Argentin... L'afflux des vocations après la guerre et l'influence de Thomas Merton multiplièrent par quatre, en une dizaine d'années, le nombre des monastères de moines dans les États-Unis d'Amérique ; le premier des cinq monastères de moniales y fut fondé en 1949. Mais l'Ordre se tourna résolument vers les continents où il n'était pas encore implanté. En Afrique noire : la première fondation date de 1951 ; il y a maintenant sur ce continent et Madagascar 18 monastères de moines ou de moniales, sans compter l'Atlas en Afrique du Nord (une douzaine ont un supérieur autochtone à leur tête). En Amérique Centrale et du Sud à partir de 1958 : on dénombre actuellement 11 monastères. En Asie : l'Ordre était déjà implanté en Chine et au Japon dès la fin du siècle passé, mais les fondations se sont multipliées au Japon, et ont touché l'Indonésie (1953), les Philippines (1972), la Corée du Sud (1987), Taiwan (1991) et tout récemment l'Inde (Kerala). N'oublions pas l'Océanie : Australie et Nouvelle-Zélande en 1954, Nouvelle Calédonie en 1968. Malgré la diminution des effectifs, l'expansion continue, presque chaque année, une fondation est entreprise : il y en eut 32 dans le dernier quart du XX^e siècle. Les communautés deviennent plus petites, mais elles se multiplient et la plupart du temps hors d'Europe.

C'est au début de 1958 que l'Ordre totalisa le plus de moines : 4350 au début de l'année, y compris les novices et les postulants. Depuis 1965 ils sont moins de 4000, et dans les années 1978-1980 ils ne dépassaient guère les 3000. Au 1^{er} janvier 2000, ils étaient environ 2500. Les moniales ont diminué beaucoup moins : plus de 2000 fin 1963, elles sont encore 1850, trente-trois ans plus tard. La proportion entre moines et moniales s'établit maintenant dans l'Ordre (janvier 2000)

à 57,5 et 42,5 %, alors qu'elle était de 72,6 et 27,3 % en 1952. C'est dire leur dynamisme. Alors qu'elles sont moins nombreuses que les moines, elles ont réalisé plus de fondations, mais elles sont davantage restées en Europe : 65,2 %, pour 52,2 % de monastères d'hommes.

On ne se doute peut-être pas de ce dynamisme de l'Ordre, malgré l'élévation de la moyenne d'âge qui peut être préoccupante en bien des monastères d'Europe et d'Amérique du Nord.

Un Ordre un, composé de monastères masculins et féminins

L'Ordre a cette particularité de compter en son sein des maisons masculines et des maisons féminines. Les moniales ne forment pas un second Ordre, comme en d'autres traditions, dominicaine, par exemple, ou franciscaine. L'Ordre est un. Tellement un que, jusqu'en 1970, le chapitre général, composé uniquement d'abbés, gouvernait aussi bien les moniales que les moines. Alors que le rôle de la femme s'affirmait très justement à égalité avec celui de l'homme, il fallait que les moniales aient aussi leur mot à dire dans les décisions qui les concernaient. À trois reprises, en 1958, 1964 et 1968, l'abbé général dom Gabriel Sortais, puis son successeur, prirent l'initiative de réunir les abbesses pour qu'elles puissent au moins exprimer leurs souhaits, mais il revenait encore au chapitre général des abbés de les entériner en leur donnant force de loi. L'Ordre demanda que les abbesses soient autorisées à participer aux chapitres des abbés et à délibérer avec eux, mais le Saint-Siège, en date du 15 juillet 1970, préféra qu'elles aient leurs propres réunions pour établir leur législation. Cette réponse créa d'abord un certain trouble dans l'Ordre : ne nous poussait-elle pas à la séparation ? En réalité, l'expérience aboutit quelques années plus tard à des solutions qui respectent à la fois l'unité de l'Ordre et la

spécificité de chaque partie.

Se réunir toujours en deux assemblées distinctes, certes, pouvait comporter le risque de voir se creuser un fossé entre les uns et les autres, ou, à l'inverse, celui que l'une des branches suive sans cesse l'autre, sans pouvoir se faire entendre ni prendre sa part de responsabilité. Mais la réunion de tous en un même chapitre aurait pu entraîner, par la simple inégalité du nombre des voix, une influence prépondérante des hommes. D'autre part les besoins des uns et des autres sont-ils toujours les mêmes ? Faut-il forcément adopter des solutions communes et égalisatrices ?

La solution retenue depuis 1987 consiste en ceci : canoniquement il y a deux chapitres généraux, chacun étant autorité suprême dans l'Ordre pour sa partie, mais ils peuvent débattre ensemble : on parle alors de « Réunion générale mixte ».

De plus, pour ce qui touche les grandes orientations monastiques, les observances principales et la structure de l'Ordre, les décisions sont inter-dépendantes, c'est-à-dire que celles d'une partie doivent avoir l'aval de l'autre pour devenir loi. La discussion en commun permet d'entendre les avis des uns et des autres et de se forger des convictions communes. Mais la séparation des votes permet à chaque partie de se rendre compte de ce qu'elle souhaite pour elle. Dans les questions de moindre importance, seule une consultation réciproque est requise, chacune des parties ayant l'autorité suffisante pour adopter ce qu'elle désire à son niveau. De plus abbesses et abbés élisent le même abbé général qui présidera, et le chapitre des abbés et celui des abbesses. Là encore les voix ne se mélangent pas : l' élu doit avoir recueilli la majorité de chaque côté.

Nous trouvons donc une quasi égalité de tous face au pouvoir, mais sans confusion ni séparation complète. N'est-ce pas une formule originale pour concilier les rôles des hommes et des femmes dans la

direction des affaires, qui peut inspirer d'autres structures ecclésiales, voire sociales et politiques ? Mais il n'est pas dit que l'avenir ne soit pas en faveur d'un chapitre général mixte unique. Déjà le conseil de l'abbé général est unifié, en comportant des moines et des moniales.

Abbés et abbesses ont aussi leurs propres commissions centrales de préparation des chapitres généraux, qui travaillent toujours ensemble. Elles font office de conseil élargi de l'abbé général quand elles sont réunies. Entre temps l'abbé général est assisté d'un conseil permanent de quatre membres. Il est question d'y inclure des moniales avec plein droit de vote.

Les abbayes ont entre elles d'autres rapports que ceux qui s'établissent à travers les chapitres généraux. Chacune est en dépendance directe de celle qui l'a fondée (par essaimage) et qui est devenue dès lors sa maison mère. Nous ne sommes pas regroupés en province et encore moins en congrégations, mais en maisons mères et maisons filles, qui peuvent à leur tour devenir mères. C'est le système de la filiation. L'abbé de cette maison est le supérieur direct, immédiat, de l'abbé de la maison fille : d'où son nom de père immédiat. Son autorité – assez limitée – s'exerce surtout à travers la visite régulière qu'il accomplit au moins tous les deux ans, au cours de laquelle il écoute chaque moine tour à tour et s'entretient avec la communauté des mesures éventuelles à promouvoir pour une meilleure régularité.

Les monastères de moniales ont la même structure que ceux des moines. Cependant les abbayes ne se rattachent pas directement à leur maison fondatrice, mais à une abbaye plus ou moins proche des moines, qui est ainsi leur maison mère. Ceci de façon à ce qu'elles soient sous la juridiction d'un père immédiat qui soit prêtre. Le père immédiat assure de droit la visite régulière, mais il doit, une fois tous les six ans, déléguer quelqu'un d'autre pour la faire, et nous avons décidé en 1996 que ce pourrait être une abbesse : à ce niveau aussi

nous évoluons vers une intégration plus grande des structures masculines et féminines de l'Ordre.

Au-delà de ces liens d'ordre juridique, il existe, bien sûr, toutes sortes de rapports entre membres d'abbayes d'une même région, dans le but de s'entraider. Des réunions informelles s'organisent entre ceux et celles qui ont des responsabilités semblables, comme aussi entre les jeunes en formation. Il serait utopique cependant de penser qu'on en arrivera un jour à des communautés mixtes. L'Ordre est mixte, non chaque communauté. ■

(à suivre)

Dom Marie-Gérard DUBOIS
Abbé de La Trappe